

**ANNEXE IV
RÈGLEMENT D'EXAMEN**

BTS Diététique			Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, voie de l'apprentissage dans un établissement habilité		Formation professionnelle continue dans un établissement public habilité à pratiquer le CCF		Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, voie professionnelle continue dans un établissement non habilité, voie de l'apprentissage dans un établissement public non habilité ou une section d'apprentissage non habilitée, voie de l'enseignement à distance	
Epreuves	Unités	Coeff	Forme	Durée	Forme	Forme	Durée	
E1 Bases scientifiques de la diététique								
E1A - Biochimie-physiologie	U11	2	Ponctuelle écrite	3h	CCF 2 situations d'évaluation	Ponctuelle écrite	3h	
E1B – Aliments et nutrition	U12	2	Ponctuelle écrite	4h	CCF 2 situations d'évaluation	Ponctuelle écrite	4h	
E2 - Bases physiopathologiques de la diététique	U2	3	Ponctuelle écrite	4h	CCF 2 situations d'évaluation	Ponctuelle écrite	4h	
E3 - Economie-gestion	U3	2	Ponctuelle écrite	3h	CCF 2 situations d'évaluation	Ponctuelle écrite	3h	
E4 - Présentation et soutenance de mémoire	U4	3	Ponctuelle orale	1h	Ponctuelle orale	Ponctuelle orale	1h	
E5 – Epreuve professionnelle de synthèse								
Sous-épreuve E5A : Etude de cas	U.51	2,5	Ponctuelle écrite	3h30	CCF 2 situations d'évaluation	Ponctuelle écrite	3h30	
Sous-épreuve E5B : Mise en œuvre d'activités technologiques d'alimentation	U.52	2,5	CCF 1 situation d'évaluation		CCF 1 situation d'évaluation	Ponctuelle pratique	3h	
E6 - Langue vivante étrangère : anglais	U6	1	CCF 2 situations d'évaluation		CCF 2 situations d'évaluation	Ponctuelle orale	30 min 15 min	

La description, la durée et le coefficient des différentes situations d'évaluation figurent dans l'annexe « définition des épreuves.